

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23	L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPEZ, Adeline FILLOT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH et Valérie CHANUT. Absents : Christophe PINEL et Serge MICHAUT. Pouvoirs : Christophe PINEL (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Serge MICHAUT (pouvoir donné à Catherine STARON). Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2023
N°2023-064

OBJET : demande de subvention au titre de la DSIL 2024 - SALLE DES SPORTS

VU le code général des collectivités territoriales,

Madame le maire rappelle que la commune de Vourles envisage la rénovation énergétique de la salle des sports visant à :

- Réduire les charges de fonctionnement
- Rendre le bâtiment plus performant d'un point de vue énergétique
- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre
- Valoriser le patrimoine de la commune - Améliorer le confort d'utilisation

Par ailleurs, le bâtiment, du fait de sa surface > 1000 m², est concerné par le décret tertiaire à savoir par les objectifs de réduction des consommations de 40, 50 et 60% d'ici à 2030, 2040, 2050.

L'objectif est d'améliorer le rendement de production des systèmes actuels en s'orientant vers une solution de chauffage avec chaudière gaz à condensation. La mise en place d'une chaudière à condensation permet de récupérer l'énergie contenue dans les fumées sous forme de chaleur latente pour optimiser le rendement de combustion.

L'ajout d'une CTA double flux permettrait d'assurer le renouvellement d'air hygiénique mais également de maîtriser les besoins en chauffage liés à l'apport de l'air neuf par l'intermédiaire d'une récupération de chaleur sur l'air vicié. La mise en place d'une centrale double flux à un coût plus élevé mais présente un meilleur compromis entre la qualité de l'air intérieur et la performance énergétique d'un site. Il est recommandé d'y ajouter une commande sur horloge ou sur sonde CO₂.

Madame le Maire précise également que les menuiseries sont la cause de déperditions par conduction en cas de vitrages non isolés ainsi que par infiltrations d'air. La pose de menuiseries à double vitrage est essentielle afin d'obtenir des performances thermiques importantes ainsi qu'une bonne étanchéité du bâtiment. Dans le cas d'une implantation d'un nouveau système de ventilation, la reprise des menuiseries est fortement préconisée afin d'assurer la bonne étanchéité du bâtiment et d'être en adéquation avec le type de ventilation mis en place.

Madame le Maire précise que la rénovation des éclairages en LED sera nécessaire. En effet, la technologie LED possède une longévité accrue, des rendements lumineux plus élevés et une dégradation des performances presque inexistante.

Accusé de réception en préfecture
08921602684-20231109-2023-064-DE
Date de télétransmission : 13/11/2023
Date de réception préfecture : 13/11/2023

Enfin, des brise-soleils ont prévu d'être installés pour limiter l'ensoleillement et les surchauffes estivales.

Le scénario retenu présenterait une économie d'énergie finale de -43%.

Le conseil municipal,

Madame Catherine STARON, Maire, entendue

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'autoriser à demander une subvention au titre de la DSIL 2024 et de signer tous les documents y afférents

Publiée le 13 11 2023

Pour extrait certifié conforme,

Pour Françoise ROUBIN
Secrétaire



Catherine STARON
Maire

